

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail Spécial des Préfectures du 5 novembre 2019

Déclaration préliminaire de FO Préfectures et des services du ministère de l'Intérieur

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants de
l'administration,
Chers collègues,

Le syndicat Force Ouvrière des Personnels de Préfecture et des Services du ministère de l'Intérieur constate que les différentes politiques qui ont été menées tant sur la forme que sur le fond, depuis 10 ans, après la RGPP, la RÉATE, la MAP, et PPNG ont conduit exclusivement à une constante baisse des effectifs dégradant les missions de service public.

Et maintenant, voilà venir une nouvelle et nième réforme qui concerne l'organisation territoriale de l'État (OTE) avec la constitution de secrétariats généraux communs (SGC) aux préfectures et aux directions départementales interministérielles (DDI).

Il s'agit toujours et uniquement d'une nouvelle approche purement comptable qui devient impossible à supporter pour toutes les équipes de « terrain » qui doivent maintenir à flot des missions et activités professionnelles, comme si elles étaient surdotées en effectif. Au contraire la seule finalité de cette réforme est déjà anticipée dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020, par une nouvelle diminution des effectifs. Le schéma d'emploi sera en baisse de 553 ETPT dont 471 en préfectures, soit 8,50 % des effectifs préfectoraux. Cela aggravera dangereusement les organisations de travail locaux avec une explosion des risques psychosociaux. C'est pourquoi nous demandons la localisation de ces suppressions d'emploi avec une étude de leur impact sur les organisations de travail concernées.

En ce second semestre 2019, nous intégrons la phase de la préfiguration des SGC suite à la désignation des préfigurateurs et à l'installation des groupes de travail pour une mise en place de la nouvelle organisation des services dans tous les départements, au 30 juin 2020. A ce titre, nous demandons le desserrement du calendrier global au minimum au 31 décembre 2020, pour permettre aux agents de faire leur choix en toute objectivité ainsi que la coordination avec les

autres chantiers OTE.

Nous dénonçons l'absence de réflexion de la part de l'administration en matière de santé au travail et des conditions de travail dès lors qu'il y a une modification importante de l'organisation telle que le stipule le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982. A cet effet, la « réforme » de l'OTE et des SGC doit faire l'objet d'études périodiques et de vote par les CHSCT locaux des projets de restructuration des services « Supports » préfectoraux et des DDI, qui doivent être remontés aux membres du CHSCT SP.

Nous demandons une garantie des rémunérations incluant notamment le maintien des primes existantes par un dispositif adapté sur la durée.

Nous demandons le maintien de l'action sociale au bénéfice de tous les agents des DDI et préfectures intégrant le SGC au regard de leur ministère respectif d'appartenance, de leur structure, de leur moyen de fonctionnement.

Nous demandons l'alignement vers le haut, notamment en matière de Règlements Intérieurs DDI/Préfecture.

Nous aimerions connaître les projets de plan d'accompagnement et de formations des personnels.

Nous nous questionnons sur le devenir et la réorganisation des DRH dans le cadre de cette réforme.

Nous nous interrogeons également sur les réelles capacités des responsables des services déconcentrés pour consacrer davantage de temps à la conduite des politiques publiques ainsi que pour obtenir des marges de manœuvre suffisante sur les fonctions supports.

FO continuera à porter jusqu'ici la parole des agents pour négocier en leur nom, défendre le service public et préserver les personnels de tout risque à leur intégrité physique et moral.



*Un syndicat libre et moderne,
un syndicat qui se bat au présent pour garantir votre avenir !!!*

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>

